

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.104

L'An Deux Mille Deux, le 5 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

28 JUIN 2002

DATE D'AFFICHAGE

28 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, Mlle ISENDICK, M. LIBOUBAN, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par MME COURTIN
Mme DURAND représentée par Mme DACOSTA
M. POTENNEC représenté par M. BOURGEOIS
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, Maire, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. FAVRE, GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, M. SIMONNET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 20
Nombre de Votants : 24

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Les Jardins du Monde - Avenants aux marchés de travaux

VOTE : UNANIMITE

L'opération des Jardins du Monde, dont les travaux ont été lancés fin mars 2001 pour les terrassements et fin juin 2001 pour les travaux de construction, sera livrée prochainement.

Pour permettre d'achever les ouvrages des infrastructures et bâtiments du projet, il s'avère nécessaire de régulariser plusieurs avenants en plus et moins values au titre de certains marchés signés avec les entreprises chargées de leur exécution.

Ces avenants concernent les lots et entreprises suivantes :

Lot n° 6 - Menuiseries façades : Entreprise ATEM

Les travaux complémentaires concernent l'aménagement du bâtiment accueil notamment la mise en oeuvre d'une sortie de secours supplémentaire (secteur Bar/Restaurant) : aménagement d'une porte à 2 vantaux ossature métallique.

Plus values : + 3.385,13 euros HT
Nouveau montant du marché : 319.466,06 euros HT
Soit + 1,07 %

Lot n° 10 - Peinture : Entreprise GABOREAU

Il s'agit de travaux complémentaires de peinture dans :

- le pavillon des enfants
- le bâtiment accueil

Plus values : + 2.366,56 euros HT
Nouveau montant du marché : 35.612,49 euros HT
Soit + 7,12 %

Lot n° 14a - Menuiseries charpente Bois : Entreprise AMR

Il s'agit du retrait d'une des prestations prévues au marché, notamment :

- suppression de bâches imprimées pour des raisons fonctionnelles. Ces équipements auraient gêné les flux des visiteurs dans le bâtiment accueil et altéré la sécurité d'ensemble.

Cette décision entraîne une moins value de 10.929,35 euros HT.

Moins values : - 10.929,35 euros HT
Nouveau montant du marché : 47.945,16 euros HT
Soit - 18,56 %

Lot n° 15a - Menuiseries bois petite serrurerie : Entreprise C.PES

La régularisation du présent avenant permettra de régulariser des décisions prises en cours de chantier pour assurer une meilleure présentation des plantes et bonsaï dans l'atrium et le pavillon d'exposition, pour accroître la sécurité des visiteurs dans l'atrium et le pavillon d'exposition (lisse bois en périphérie du bassin, garde roue devant les jardinières).

Ces adaptations conduisent à une incidence financière globale en moins value de 1.074,42 euros HT.

Moins value : - 1.074,42 euros HT
Nouveau montant du marché : 64.841,18 euros HT
Soit - 1,63 %

Lots n° 16,17 et 18 - Nébulisation atrium, irrigation et traitement des eaux bassin atrium, régulation climatique : Entreprise CLAIE

Le présent avenant consiste à régulariser les adaptations techniques sollicitées en cours de chantier par la Maîtrise d'Oeuvre pour permettre d'optimiser les conditions climatiques (température, hygrométrie) de la serre atrium et assurer un bon développement de la végétation (fougères arborescentes, plantes tropicales ...).

L'avenant pour les trois lots précités est sans incidence financière sur le montant des marchés.

Lot n° 21 - Paysage : sol/mobilier : Groupement DAVID/EUROVIA

Les travaux complémentaires apparaissent nécessaires pour une meilleure protection des bardages du bâtiment accueil (côté entrée) et du hangar technique lors de la livraison et des approvisionnements du parc par des véhicules. Le traitement en bicouche en lieu et place du stabilisé prévu par la Maîtrise d'Oeuvre a été retenu, pour l'aire d'accueil et la cour de l'atrium, afin de limiter les salissures dans les bâtiments en période pluie.

Les portails et clôtures (secteur bâtiment accueil) ont été prévus pour réparer l'omission de la Maîtrise d'Oeuvre.

L'ensemble des prestations représente une plus value de 63.804,96 euros HT.

Plus values : + 63.804,96 euros HT
Nouveau montant du marché : 386.036,56 euros HT
Soit + 19,80 %

Lot n° 24 - Paysage/Fontainerie arrosage : Entreprise SIREV

Les travaux concernent des ajustements techniques (prestations supprimées et complémentaires : goutte à goutte substitué à des arroseurs). Le global représente des travaux en plus et moins values ne modifiant pas cependant le montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de ROYAN, réunie le 27 Juin 2002 pour la passation des avenants, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, a donné un avis favorable aux avenants à passer pour régulariser les marchés avec les différentes entreprises concernées.

Par ailleurs, il est nécessaire d'entériner la passation d'un avenant au marché de l'entreprise C.S.A. lot n° 12, afin de prendre en compte les modifications des références du matériel sanitaire, l'adaptation de l'évacuation EU du local technique de l'atrium, la réalisation de la chambre de tirage des collecteurs du plancher chauffant, la fabrication de deux socles chaudières spécifiques à l'intérieur du bâtiment accueil, et la modification des alimentations AEP du compteur d'eau extérieur. Ces modifications ont entraîné une moins value sur le marché d'un montant de - 1.531,33 euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'engager la régularisation des avenants aux marchés concernés par les modifications ci-dessus.
- d'autoriser la S.E.M.D.A.S., mandataire de la Ville, à signer ces avenants et à les notifier aux entreprises.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 juillet 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS